

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

CM-22A28-déf

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. FRUCTUS Sébastien ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme LALANDE) ; M. HAMELIN Cédric (pouvoir à Mme GONÇALVES) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. RAVOUX) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme DELARBRE) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Secrétaire de séance : M. DELARBRE Christian.

1 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé les devis suivants :

- BATIOPOSE : remplacement des pavés de verre à l'atelier suite au sinistre pour 415.00 € HT,
- FABRE Jérémy, Paysagiste : taille des arbres Route de Chignat et Espace Ludique pour 1 677.00 € HT,
- FABRE Jérémy, Paysagiste : entretien tonte du stade municipal (19 passages) pour 1 827.00 € HT,
- MR Maintenance : entretien de la chaudière de l'école pour 295.00 € HT par an,
- JVS MAIRISTEM : reprise des données de l'inventaire pour 3 entités dans le cadre de la migration Horizon Cloud pour 165.00 € HT,

Suite à la décision du conseil municipal en date du 10.12.2021, un emprunt a été contracté le 04.01.2022 pour la tranche voirie de l'aménagement du centre bourg auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant égal à 240 000.00 € sur une durée de 20 ans, taux fixe de 0.95 %, échéance constante égale à 13 232.82 €.

2 – Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu du conseil municipal en date du 10.12.2021 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 – Demande de subvention au Conseil Régional AURA au titre du bonus relance – programme de l'aménagement du centre bourg pour les phases n° 1 et n° 2 du plan de décomposition

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le programme de travaux d'aménagement du centre bourg et de la traverse en RD 341 – tranche n° 2 (phase n° 1) et tranche n° 3 (phase n° 2) : aménagement des espaces publics et de la voirie, l'estimatif et le plan de financement pour l'année 2022 ; et sollicite de Monsieur le Président de la Région AURA - Auvergne Rhône-Alpes - l'inscription de ce projet sur la liste des opérations subventionnées de l'année 2022.

4 – Demande de subvention au Conseil Régional AURA – programme de l'aménagement du centre bourg pour la phase n° 3 du plan de décomposition

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le programme de travaux d'aménagement du centre bourg et de la traverse en RD 341 – tranche n° 4 (phase n° 3) : aménagement des espaces publics et de la voirie, l'estimatif et le plan de financement pour l'année 2022 ; et sollicite de Monsieur le Président de la Région AURA - Auvergne Rhône-Alpes - l'inscription de ce projet sur la liste des opérations subventionnées de l'année 2022.

5 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 - fiche n° 1 : programme de l'aménagement du centre bourg pour la phase n° 3 du plan de décomposition

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le programme de travaux d'aménagement du centre bourg et de la traverse en RD 341 – tranche optionnelle n° 2 (phase n° 3) : aménagement des espaces publics et de la voirie, l'estimatif et le plan de financement pour l'année 2022 ; et sollicite de Monsieur le Préfet, l'inscription de ce projet sur la liste des opérations subventionnées (Fiche n° 1 - travaux d'aménagement de bourg et de village) sur les crédits DETR 2022 réservés aux communes de moins de 3 500 habitants.

6 - Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FIC 2022 – approbation du tableau de programmation : Programme de l'aménagement du centre bourg pour la tranche n° 4 (phase n° 3 du plan de décomposition) et acquisition d'un défibrillateur

Mme le maire propose à l'assemblée de valider le tableau récapitulatif de la programmation pour 2022 comme ci-après :

Intitulé de l'opération (par ordre de priorité)	Maître d'ouvrage	Conseil départemental						Autres financements			
		DS HT		Taux FIC		CDS		Subvention		Nature	
										Taux	Montant
1	Aménagement du centre bourg (tranche 4 - voirie et espaces verts) secteur Eglise -Place du Fort	Commune	128 581 €	x	20%	x	0,88	=	22 630 €	DETR, Région AURA et DSIL (66% estimé de 190 255€)	126 160 €
2	achat d'un défibrillateur extérieur	Commune	1 419 €	x		x		=	750 €	aucun	
3								=			
TOTAL 2022			130 000 €						23 380 €		

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les projets, les estimatif prévisionnels, et les plans de financement envisagés pour les priorités n° 1 et n° 2 de la programmation du FIC 2022, et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'inscription de cette programmation au titre du Fonds d'Intervention Communal 2022 pour les communes de plus de 500 habitants

7 - Demande de subvention DSIL 2022 dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux – diagnostic et étude de faisabilité

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le programme d'études - diagnostics de performance énergétique, l'estimatif et le plan de financement pour l'année 2022 ; et sollicite de Monsieur le Préfet, l'inscription de ce projet sur la liste des opérations subventionnées sur les crédits DSIL 2022 dans le cadre du CRTE de Billom Communauté.

8 - Aménagement de la RD en traverse et centre bourg - lot n° 1 : phase voirie – avenant n° 2 – dallage basaltique secteur Mairie et enrobés de surface Rue du Foyer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux avec COLAS Etablissement de GERZAT – DURAND Pavage pour un montant égal à 8 660.00 € HT et d'autoriser Mme le Maire à signer les documents afférents à cet avenant.

9 - Vote de crédits au budget primitif 2022 en application de l'article L. 1612-1 du CGCT pour l'opération n° 10140 – travaux à l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Articles	Libellés	Exercice 2021						Exercice 2022
		Reports 2020	Propositions votés	DM	Budget	Réalisé	RAR	crédits ouverts au titre de l'article L. 1612-1 CGCT
21312	bâtiments scolaires		83 000,00	-26 446,00	56 554,00	36 673,06	0,00	14 138,50
2135	installations générales		33 020,00		33 020,00	23 908,32	0,00	8 255,00
2188	autres				0,00	1 256,40	0,00	0,00
OP 10140 - ECOLE : Travaux - Mobiliers		0,00	116 020,00	-26 446,00	89 574,00	61 837,78	0,00	22 393,50

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022 de la commune.

10 - Achat de matériels informatique avec ouverture de crédits, par anticipation, au budget primitif 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir les offres de BUREAU SERVICE, pour un montant total égal à 1257.70 € HT, détaillées ci-après :

- Fourniture, livraison, installation d'une imprimante/copieur/scanner/fax multifonction BROTHER soit 444.00 € HT,
- Fourniture, livraison, installation de deux écrans, deux socles porte écran double, deux webcams, deux câbles vidéo soit 813.70 € HT ;

Et de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Articles	Libellés	Exercice 2021						Exercice 2022
		Reports 2020	Propositions votés	DM	Budget	Réalisé	RAR	crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
2051	concessions et droits similaires			1 435,00	1 435,00		0,00	358,75
21311	hôtel de ville		4 679,00		4 679,00	1 006,56	0,00	1 169,75
2183	matériel de bureau et informatique	3 160,00			3 160,00	3 159,60	0,00	790,00
2184	mobilier		677,00		677,00	676,92	0,00	169,25
OP 10136	-Equipement du secrétariat de mairie	3 160,00	5 356,00	1 435,00	9 951,00	4 843,08	0,00	2 487,75

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022 de la commune.

11 - Convention de servitude consentie à ENEDIS pour le projet de pose d'une ligne électrique souterraine dans le domaine privé de la commune, situé Route du Moulin

Afin d'obtenir un complément d'information, cette question est reportée à la prochaine séance du CM.

12 - Convention de servitude de passage sur le domaine privé de la commune du réseau d'irrigation à créer pour l'ASA du Jauron

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisations au profit de l'ASA du Jauron sur les parcelles concernées par le projet, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations et tout acte concernant cette servitude.

13 - Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale dans le cadre du « désherbage »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, les bénévoles de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent ; -donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- ✓ Mis à disposition dans la boîte à livres qui sera installée prochainement au Square Bosellis dans le cadre du projet avec le réseau des bibliothèques de Billom Communauté ;
 - ✓ Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ;
 - ✓ Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination. Un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire) sera annexé à ce procès-verbal qui sera signé par Mme le Maire.

14 - Aménagement de la RD en traverse et centre bourg – tranche réseaux eaux pluviales – point sur la réfection de surface de l'Impasse du Foyer

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les revêtements de surface en enrobés sur les chaussées sont prévus courant février par l'entreprise COLAS. La question de différer la partie relative à l'Impasse du Foyer est posée du fait que les travaux de viabilisation du futur lotissement à créer au fond de cette voie ne sont pas commencés. La réfection de cette portion du domaine public pourrait être envisagée lors de la tranche optionnelle 2 du marché de travaux par la COLAS.

Considérant les incertitudes sur l'avancement du projet de lotissement, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, souhaite privilégier la fin des travaux comme prévue initialement au calendrier afin de permettre le versement des soldes de subvention au plus tôt, permettant ainsi de financer la tranche optionnelle n° 2 du marché, prévue en fin d'année 2022.

15 - Conseil de développement du PETR du Grand Clermont : tirage au sort à partir de la liste électorale de 15 personnes susceptibles de devenir membre de ce conseil

Madame le Maire informe l'Assemblée que Le Grand Clermont procède actuellement à la composition du Conseil de développement qui sera « partagé » entre les 4 EPCI suivants : Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté, Riom Limagne et Volcans et le PETR du Grand Clermont.

Le but de cette instance est de permettre aux citoyens de faire entendre leurs voix et de participer au développement de leur territoire ; par un partage de connaissances, d'expériences, d'avis... en vue de faire des propositions aux élus sur des domaines variés : la transition écologique, la mobilité et les transports, l'emploi, la vie sociale, culturelle et sportive, etc.

Ce Conseil partagé entre les 4 EPCI, dont Billom Communauté, et le PETR du Grand Clermont sera composé de 100 citoyens issus de 4 modalités :

- La désignation de citoyens par les EPCI - 12 membres (a pris fin le 31/12/2021)
- La désignation de citoyens par 22 associations/institutions - 22 membres (jusqu'au 16/01/2022)
- Un appel à volontaires - 33 membres (du 1/12/2021 au 16/01/2022)
- Un tirage au sort sur listes électorales - 33 membres (en janvier et février 2022).

Afin de répondre à cette dernière modalité, il est proposé à la Commune de Bouzel de tirer au sort, à partir des listes électorales, 15 personnes (commune dont la population est comprise entre 501 et 1000 habitants) âgées de 18 ans ou plus. Mme Myriam GONÇALVES et M. Sébastien FRUCTUS sont chargés du tirage au sort.

Cette liste sera transmise, avec indication de l'adresse et de l'année de naissance, au service du Grand Clermont en charge du Conseil de développement.

16 - Protection sociale complémentaire : débat de l'assemblée délibérante

Suite à la présentation des nouvelles obligations en matière de protection sociale complémentaire et des dispositifs existants au sein de la collectivité, dans l'attente des décrets d'application qui fixeront les montants de référence de l'aide de l'employeur pour la complémentaire santé et pour la prévoyance, et compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal, prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021), et prend note qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les centres de gestion devront assumer une nouvelle compétence obligatoire. Ainsi, il sera également possible d'adhérer aux conventions pour un ou plusieurs des risques que ces conventions sont destinées à couvrir, après signature d'un accord avec le centre de gestion du ressort géographique.

03 FEV. 2022

POUR AFFICHAGE, le
Le Maire, Suzanne DELARBRE

